

Nom : _____ Prénom : _____

Cette charte et ce règlement intérieur doivent être signés et remis en main propre à Mr Jorge Couto le jour de l'engagement. La copie remise à Mr Couto est scannée et envoyée à toute l'équipe d'animation des colocs. La procédure est renouvelée chaque année. D'une année sur l'autre, ce document peut évoluer.

I. LA CHARTE DES COLOCS EN PLEIN CŒUR

- Les Colocs En Plein Cœur accueillent des étudiants et jeunes professionnels de 18 à 30 ans qui choisissent de partager une vie fraternelle et de s'engager au sein de la paroisse étudiante Sainte Bernadette et/ou de la pastorale étudiante ou jeune pro diocésaine.
- 26 étudiants et jeunes professionnels sont répartis dans 7 appartements (de 2 à 4 personnes) dans le quartier « hôpitaux-facultés » à proximité de l'église Sainte Bernadette.
- Engagement de 11 mois - 1er septembre au 31 juillet – renouvelable par tacite reconduction.
- Chaque colocataire s'engage à vivre la présente charte et à respecter le présent règlement
- Les loyers perçus participent au financement de l'école de missions diocésaine CapMissio.

Objectifs des Colocs En Plein Cœur :

- Assurer à chaque étudiant les meilleures conditions pour la réussite de ses études.
- Assurer à chaque jeune professionnel un cadre porteur pour faire grandir en cohérence sa foi et sa vie de chrétien, dans l'Église et dans la cité.
- Permettre aux locataires de grandir dans leur foi et leur vie de chrétien, dans l'Église et dans la cité.
- Développer une vie fraternelle dans chaque colocation et entre les colocations.
- Encourager les locataires à être acteur de l'Église à travers un service concret au sein de la paroisse Sainte Bernadette ou de la pastorale étudiante ou professionnelle du diocèse de Montpellier

Pour vivre ces objectifs, les colocataires s'engagent à :

- Vivre un temps fraternel de prière et de partage en colocation chaque semaine
- Participer à 3 rencontres annuelles qui réunissent les Colocs En Plein Cœur et CapMissio (un week-end d'intégration de rentrée, un samedi de recollection en milieu d'année, une soirée en fin d'année)
- Pour les étudiants : Prendre un engagement dans la pastorale étudiante (la priorité est le groupe de prière Spiritus, vecteur de cohésion entre les colocs et avec CapMissio)
- Pour les jeunes pros : prendre un engagement dans la paroisse Sainte Bernadette ou l'Église locale selon ses talents.
- Aller à la messe chaque dimanche
- Rencontrer l'aumônier des colocs une fois dans l'année
- Respecter la durée de leur engagement (11 mois, renouvelable)
- Les étudiants sont invités à se joindre, selon leurs disponibilités, aux événements de la paroisse Sainte Bernadette et aux événements de la pastorale étudiante diocésaine.
- Les jeunes pros sont invités à se joindre, selon leurs disponibilités, aux événements de la paroisse Sainte Bernadette et de la pastorale des jeunes professionnels et aux événements diocésains.

L'équipe des colocs en plein cœur,

Plusieurs personnes sont associées au service des colocations, et garantissent ce projet par un accompagnement pastoral et immobilier.

- Le fond de dotation « en plein cœur », propriétaire des appartements, présidé par le Père René Luc,
- Un responsable du recrutement : Mr Jorge COUTO
- Un responsable de la gestion administrative et matérielle des appartements : Mr Douglas FOULQUIER
- Un aumônier référent : Père René-Luc
- Des couples responsables de l'accompagnement pastoral des colocataires : Jasmine et Aymeric de Dreuzy, Elodie et Yann de Courville, Isabelle et Nicolas Fourcaud, Sybille et Regis de Brive, Diane et Pierre-Emmanuel d'Auzac de Lamartinie

II. REGLEMENT INTERIEUR :

En intégrant les Colocs En Plein Cœur, je m'engage à :

- **Vivre un temps de partage et de prière hebdomadaire avec mes colocataires.**
Il est proposé de vivre un temps convivial, comme un dîner par exemple, d'échanger sur « les roses et les épines » (ce qui va bien et ce qui est plus difficile dans nos vies pour mieux se connaître et s'entraider) et de finir par un temps de prière animé à tour de rôle par chaque colocataire. Le jour et l'heure sont définis d'un commun accord entre colocataires mais il est fortement recommandé de choisir un jour fixe et de fixer des horaires (début et fin)
- **Vivre un engagement dans un groupe de la Pastorale étudiante ou des jeunes pros.**
Si le nouveau locataire n'a pas un engagement prédéfini lors de l'intégration dans les colocations, il est demandé de participer au groupe de prière Spiritus animé par CapMissio, pour fortifier les liens entre les différentes colocs. Spiritus a lieu le mardi soir à 20h30 à la paroisse sainte Bernadette
- **Participer aux 3 rencontres annuelles réunissant les jeunes des Colocs En Plein Cœur et de CapMissio :**
 - Week-end de rentrée et d'intégration
 - Une journée de recollection en milieu d'année
 - Une soirée de fin d'annéePlus concrètement, le non-respect de la soirée coloc, de l'engagement dans un groupe ou l'absence non justifiée aux trois rencontres annuelles prévues par la charte, conduisent à remettre en question votre présence dans les Colocs En Plein Cœur.
En cas de circonstances exceptionnelles, il faut impérativement en informer, à l'avance, le couple délégué à l'accompagnement de votre coloc. En cas de pluralité d'engagements, les colocataires s'engagent à privilégier ces trois rencontres des Colocs En Plein Cœur.
- **Rencontrer l'aumônier des colocs une fois dans l'année**
Le locataire s'engage à rencontrer un fois par an l'aumônier des colocs, le Père René-Luc pour un entretien individuel. Le Père René-Luc teint une permanence habituelle chaque mardi de 19h15 à 20h15 à la paroisse Sainte Bernadette. Il est préférable de prendre RDV par courriel : reneluc@capmissio.com
- **Aller à la messe chaque dimanche**
Les jeunes des colocs sont des chrétiens engagés, la participation régulière à la messe est primordiale pour vivre de leur foi. Ils sont invités à la messe des étudiants le dimanche soir à la paroisse étudiante Sainte Bernadette et aux temps forts proposés par la pastorale des étudiants ou des jeunes pros.
- **Respecter la durée de mon engagement (11 mois, renouvelable)**
L'engagement dans les colocs est pris pour la durée d'une année pastorale (du 1^{er} septembre au 31 juillet). Il est renouvelable à la demande du locataire.

Lieux de vie

- 7 colocations situées à Montpellier dans le quartier « hôpitaux-facultés » sur le territoire de la paroisse étudiante sainte Bernadette dans des appartements T4 ou T5 entièrement équipés et meublés.
- Les loyers sont compris entre 350 et 550€ selon les appartements
- Les charges sont de 70€ par mois, incluant le wifi, l'eau et l'électricité.
Ce montant est réajusté trimestriellement en fonction de la consommation réelle et de l'évolution des tarifs.
- Les appartements sont en ligne sur le site de l'agence Immovalie, rubrique locations (www.immovalie.fr).
- Les frais d'agence sont fixés à 100€ (rédaction du bail, état des lieux entrée/sortie)
- Les colocations sont non mixtes, à l'exception d'un appartement accueillant 4 jeunes professionnels pouvant être mixte selon les effectifs.

Engagement fraternel et communautaire

En intégrant les Colocs En Plein Cœur, je m'engage à :

- Être présent dans ma colocation de manière régulière, particulièrement du lundi au vendredi (hors vacances universitaires) et prévenir mes colocataires de mes éventuelles absences.
- Être présent aux soirées hebdomadaires entre colocs.
- Maintenir une ambiance propice au travail personnel.
- Préserver le calme dans les parties commune entre 22h30 et 7h (ne pas utiliser d'appareils électroménagers bruyants après 22h et avant 7h : machine à laver, sèche-cheveux)
- Tenir les espaces communs propres et rangés

Charte et Règlement intérieur des Colocs En Plein Cœur 2023-2024

- Ne pas entrer dans la chambre de mes colocataires sans leur accord.
- Investir les relations avec mes colocataires, et éviter les relations d'exclusivité.
- Entretenir des relations vraies : établir une communication authentique, ne pas propager de rumeur ou révéler des aspects intimes de mes colocataires (en cas de problème je peux contacter le couple délégué à l'accompagnement de ma colocation)
- Porter une attention particulière dans les relations filles/garçons au sein de l'appartement afin de respecter mes colocataires.
- Ne pas faire entrer d'animaux.
- A prendre rapidement contact avec le couple délégué au suivi pastoral de ma colocation en cas de difficulté de vie commune majeure afin de trouver une solution.

Esprit de Sobriété :

En intégrant les Colocs En Plein Cœur, je m'engage à :

- Ne pas fumer à l'intérieur des appartements et des locaux
- Consommer de l'alcool avec modération
- Avoir un usage raisonnable et raisonné des écrans
- Respecter l'interdiction de téléchargement illégal (séries, films, logiciels...) d'autant que le contrat internet est souscrit au nom du Fonds de dotation « en plein cœur »
- Avoir une consommation modérée de l'énergie (gaz, électricité, eau),

Accueil des personnes extérieures

En intégrant les Colocs En Plein Cœur, je m'engage à :

- Prévenir mes colocataires avant d'inviter ou d'accueillir des amis
- Respecter un équilibre numérique entre les invitations de chacun
- Conserver une bonne relation avec le voisinage, notamment en évitant les nuisances sonores particulièrement le soir et les week-end (vigilance particulière pour les soirées)
- Héberger des personnes extérieures (ami ou famille) de manière exceptionnelle, avec l'accord préalable de mes colocataires et uniquement le week-end.
- Ne faire dormir aucune personne du sexe opposé dans ma chambre.
- Ne pas utiliser les chambres éventuellement disponibles.

Entretien des locaux et organisation domestique

En intégrant les Colocs En Plein Cœur, je m'engage à :

- Entretien de l'état de propreté de ma chambre et de ma salle de bain (individuelle ou partagée)
- Préserver l'état des murs de ma chambre (pas de trous dans les murs : ni clous, ni punaises, ni vis).
- Utiliser de la Patafix blanche pour d'éventuels affichages en prenant soin de la retirer avec précaution pour ne pas abîmer les peintures. En cas de tâches sur les murs lors de mon départ, les frais de peinture me seront facturés.
- Organiser avec mes colocataires le ménage et l'entretien des parties communes.
- Veiller sur la propreté des parties communes de l'immeuble (notamment pour les locataires du Mas Colette)
- Effectuer le tri sélectif des déchets.
- Pour toute question relative à des défections matérielles, je contacte Mr Foulquier
-

Durée de l'engagement

- Mon engagement dans les colocs est pris pour une année pastorale du 1er septembre au 31 juillet
- Mon engagement peut être renouvelé plusieurs années consécutives, dans un même appartement, ou dans un autre.
- Le renouvellement de mon engagement s'effectue à ma demande, et sous réserve d'un commun accord avec l'équipe accompagnatrice des Colocs En Plein Cœur.
- Si mon engagement est renouvelé mon bail se poursuit sans coupure pendant l'été.
- En cas de non renouvellement, j'en avvertis au plus tôt Monsieur Couto par mail. jorqeenpleincoeur@gmail.com
- J'envoie mon préavis de départ à Monsieur Couto au plus tard le 30 juin afin de libérer ma chambre et effectuer son état des lieux avant le 31 juillet avec le responsable immobilier Mr Foulquier.
- Tout manquement au règlement ou à la charte pourra entraîner la résiliation de mon contrat de bail sous préavis d'un mois

Charte et Règlement intérieur des Colocs En Plein Cœur 2023-2024

Fait à Montpellier en deux exemplaires le ____ / ____ / ____

Mr Jorge Couto, représentant du Fonds de Dotation En Plein Cœur :	Le colocataire :
---	------------------